

# Production et commercialisation de produits cosmétiques : connaître la réglementation

## Objectifs

Maîtriser la réglementation pour la production et la commercialisation de cosmétiques

## Contenu

Mardi 12 Décembre :

Le matin : Connaître la réglementation cosmétique

- Tour de table des attentes et des questions
- Règlement CE 1223/2009
- Les responsabilités des producteurs

L'après midi : Rédiger son dossier information produit et maîtriser les règles de l'étiquetage

- Rédiger son DIP : Dossier Information Produits
- Evaluer la sécurité d'un cosmétique pour la santé humaine
- Les mentions d'étiquetage
- Notification électronique sur le portail européen CPNP
- Synthèse collective des points abordés

Mercredi 13 Décembre

Le matin : Connaître les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques en terme de risques, de process et de traçabilité

- Normes des BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) cosmétiques (Normes ISO 22716)
- Compréhension des risques
- Méthodes et Process : sensibilisation à la norme 22716

L'après-midi : Savoir rédiger sa fiche de fabrication et faire le bilan général de la formation

- Comment rédiger sa fiche de fabrication de cosmétiques
- Importance de la traçabilité, comme fil conducteur de ses démarches
- Bilan de la réglementation cosmétique
- Synthèse collective des points abordés

## Dates, lieux et intervenants

**12 déc 2017**

08:45 - 17:00 (7hrs)

Salle du grand carré

04300 Forclaquier

Nathalie PADEE, docteure en pharmacie

**13 déc 2017**

08:45 - 17:00 (7hrs)

Salle du grand carré

04300 Forcalquier

Nathalie PADEE, docteure en pharmacie

**Inscrivez vous en remplissant le formulaire en ligne suivant :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmN7x2j49HdC\\_wZV9yV6tFVghWjM-oMyMQ07yPvAZhHJavnQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmN7x2j49HdC_wZV9yV6tFVghWjM-oMyMQ07yPvAZhHJavnQ/viewform)

## Infos complémentaires



• AGRIBIO 04 •  
Les Agriculteurs Bio des Alpes  
de Haute-Provence

**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 06/12/2017

### Tarifs

Non agricole 200€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

### Plus de renseignements

Mégane Véchambre  
conseillerppam@bio-provence.org  
Agrificio 04 - Bio de PACA

**Taux de satisfaction :** %



**Modalités d'accès :**

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)